

BE-A0542\_716418\_800222\_FRE

Inventaire des archives du notaire Le  
Rousseau J. (1579-1580)



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	4
Recommandations pour l'utilisation.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements / compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire Le Rousseau J.....	9

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire Le Rousseau J.

Période:

1579 - 1580

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.715

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1.00
- Etendue inventoriée: 0.10 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-la-Neuve

Producteurs d'archives:

Le Rousseau, J. (notaire), 1579-1580

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION*

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

### *CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

Certains actes ont été fragilisés par le temps, il est recommandé de les manipuler avec toute la prudence requise.

### *RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION*

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1).

---

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

NOM

Le Rousseau J.

### HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Le Rousseau J. instrumenta en qualité de notaire à Jodoigne du 8 février 1579 au 30 mai 1580.

### *ARCHIVES*

#### HISTORIQUE

Le 7 octobre 1531, Charles Quint posait les bases du notariat au sein des Pays-Bas en imposant un examen aux candidats notaires. Dès 1540, il fut ordonné aux notaires, sous peine de privation de leur office, d'enregistrer dans l'ordre chronologique les actes qu'ils délivraient et de les signer. Malgré ces dispositions, les disparitions d'actes notariaux étaient fréquentes. Pour y remédier le Conseil de Brabant institua, le 18 mai 1680, le Notariat général de Brabant. Celui-ci fut chargé de conserver les protocoles des notaires et d'en délivrer d'éventuelles copies. Initialement, l'ensemble des protocoles du duché de Brabant devait être déposé au Notariat général. Toutefois, au cours du XVIIIème siècle différentes villes dont celle de Nivelles obtinrent l'autorisation de conserver les minutes des notaires décédés dans l'étendue de leur ressort respectif. Le Notariat général du Brabant s'installa dans un premier temps au sein des locaux du Conseil de Brabant et les minutes notariales furent conservées avec les archives dudit conseil dans les locaux de la Grande Boucherie à Bruxelles. Après le bombardement de Bruxelles en août 1695 et l'incendie qui ravagea le siège du Conseil de Brabant, les protocoles qui n'avaient pas été détruits furent transférés dans la porte de la première enceinte dite de Treurenberg avant de rejoindre, en 1783, le nouvel hôtel du Conseil de Brabant près du Parc de Bruxelles.

Le notariat général de Brabant disparut lors de la suppression du Conseil de Brabant en 1795. Les archives du notariat général de Brabant furent alors déplacées au palais de justice de Bruxelles. Sous le régime français, les notaires deviennent des fonctionnaires publics. Les actes notariés devaient obligatoirement être présentés à l'enregistrement. Par arrêté royal du 18 décembre 1858, ils furent versés aux Archives générales du Royaume, en même temps que les archives du Conseil de Brabant, de l'Office fiscal, de la Cour féodale et du Grand Conseil de Malines. En 1862, Louvain, Tirlemont, Léau et Nivelles firent de même.

## ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, les minutes du notaire J. Le Rousseau furent initialement conservées au greffe du Tribunal de première instance de Louvain avant de rejoindre les Archives générales du Royaume en 1862<sup>1</sup>. Lors de la création du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les minutes de ce notaire y seront transférées.

---

1 GALESLOOT L., Inventaire général du Brabant et des protocoles qui y sont réunis, Bruxelles, 1862, p. 61.

---

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique.

La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

### *Langues et écriture des documents*

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

### *ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS*

Des actes passés devant le notaire J. Le Rousseau, mêlés à d'autres actes notariés, pourraient être retrouvés. Si tel était le cas, ces actes seraient insérés dans ceux décrits dans le présent inventaire.

### *MODE DE CLASSEMENT*

Initialement, les archives de J. Le Rousseau faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient la cote no 10743. Conformément aux directives <sup>2</sup>, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire.

Ce fonds se compose exclusivement de minutes classées chronologiquement.

---

2 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.





## Description des séries et des éléments

- 1 ARCHIVES DU NOTAIRE LE ROUSSEAU J.  
Minutes des actes notariés. 8 février 1579-30 mai 1580. 1 chemise